



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt et un mars deux mil dix-neuf s'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

**Secrétaire de séance :** Céline MILLERIOUX

**Présents :** M. DUMON, M. CHARLES, MME SEGRET-DESCROIX, M. AIT-SLIMANE, MME GRENIER-RIGNOUX, M. LEBRANCHU, M. SANSU, M. SANDRIER, MME BODIN, MME MION, MME HOVASSE-PRELY, MME GAUCHER, MME MILLERIOUX, M. MICHOUX, M. FOURNIE, MME BERTHET, M. DELOINCE, M. FAUCHEUX, MME PIETU, M. NIVARD, M. NADLER, MME JACQUELIN, M. HEMERET, M. LOUIS, MME BORDERIOUX, M. LEGENDRE, M. LETOURNEAU, M. JACQUET (SUPPLEANT DE M. PAILLERET), M. PETIT, MME GRISON, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, MME RAIMBAULT

<b><u>Absents excusés :</u></b>	M. COUTURIER	pouvoir à	M. DUMON
	M. DUGUET	pouvoir à	M. CHARLES
	M. CRINI	pouvoir à	M. AIT-SLIMANE
	M. PIETU	pouvoir à	MME PIETU
	MME MONTIGNY	pouvoir à	MME GRENIER-RIGNOUX
	MME NIEUL	pouvoir à	M. DELOINCE
	MME KAOUES	pouvoir à	MME BODIN
	M. BOURDIN		

**Départ en cours de séance :**

M. SANSU (départ après le rapport n° DEL19/65 et a donné pouvoir à M. SANDRIER à partir du rapport n° DEL19/66)  
MME PIETU (départ après le rapport n° DEL19/78 et a donné pouvoir à M. FAUCHEUX à partir du rapport n° DEL19/79)

-----  
**ORDRE DU JOUR**  
-----

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 06/12/2018 ET 06/02/2019**

- DEL19/54**      **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL19/55**      **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL19/56**      **ADHESION DE LA COMMUNE DE MASSAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL19/57**      **BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY VOTE DU BUDGET PRINCIPAL (01)**
- DEL19/58**      **BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – BUDGET PRIMITIF 2019**
- DEL19/59**      **BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES – BUDGET PRIMITIF 2019**
- DEL19/60**      **BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – BUDGET PRIMITIF 2019**
- DEL19/61**      **BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS – BUDGET PRIMITIF 2019**
- DEL19/62**      **FIXATION ET NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2019**
- DEL19/63**      **VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2019**
- DEL19/64**      **TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE DES TAUX 2019**
- DEL19/65**      **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18)**
- DEL19/66**      **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACCUEIL ET PROMOTION**
- DEL19/67**      **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - ENSEMBLE POUR ENTREPRENDRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANNA BGE CHER**
- DEL19/68**      **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CREATRICES DE LIEN SOCIAL ET PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASER (ASSOCIATION SOLIDARITES EMPLOIS RURAUX)**
- DEL19/69**      **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - CHANTIERS D'INSERTION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)**

- DEL19/70**      **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON**
- DEL19/71**      **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION D'ENTREPRISE DANS UN ESPACE TEST SECURISE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLEN ANGELS**
- DEL 19/72**      **GESTION DU PERSONNEL – SERVICES TECHNIQUES – COMPLEXE SPORTIF ET CENTRE NAUTIQUE – SAISON ESTIVALE 2019 – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**
- DEL 19/73**      **GESTION DU PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME – SAISON ESTIVALE 2019 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET**
- DEL 19/74**      **GESTION DU PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME – CAMPING DE GRAÇAY – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POLYVALENT A TEMPS NON COMPLET**
- DEL19/75**      **MODIFICATION DES STATUTS DU SIRDAB-PETR**
- DEL19/76**      **POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) CENTRE CHER – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY AU SEIN DU PETR CENTRE CHER– MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL18/246 DU 06 DECEMBRE 2018**
- DEL19/77**      **PROJET DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**
- DEL19/78**      **EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT : PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID)**
- DEL19/79**      **CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTION DU CANAL DE BERRY AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA GESTION D'UN ITINERAIRE CYCLABLE**
- DEL19/80**      **OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ESCALE DU CANAL A THENIOUX – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS NAUTIQUES COMMUNAUTAIRES - ASSOCIATION NAVICABE**
- DEL19/81**      **SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A L'ESCALE DU CANAL DE THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2019.**
- DEL19/82**      **OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ESCALE DU CANAL A THENIOUX – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – ASSOCIATION NAVICABE**
- DEL19/83**      **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU RASSEMBLEMENT « TRACTEURS EN FETE » DES 18 ET 19 MAI 2019 A VIERZON.**
- DEL19/84**      **OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET L'OFFICE DE TOURISME DE GIEN - COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES**
- DEL19/85**      **DDMARCHÉ : DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU REFERENT**
- DEL19/86**      **PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIERZON ET L'ENTREPRISE JEAN MARC VALLET**

- DEL19/87** CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, ET L'ASSOCIATION « POUR LES ENFANTS DU PAYS DE BELEYME »
- DEL19/88** FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET
- QUESTIONS DIVERSES

-----

**Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour comme suit :**

**En ajoutant 3 délibérations :**

- DEL19/89** ADHESION DE LA COMMUNE DE MASSAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET FUSION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET
- DEL19/90** COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DES DEPOTS DES PROFESSIONNELS A LA DECHETTERIE RECYCL'INN PRO VEOLIA
- DEL19/91** MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU FOUZON – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL19/25 EN DATE DU 6 FEVRIER 2019 PORTANT ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU FOUZON

**Sur table, nouvelle mouture de la DEL19/88**

- DEL19/88** FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET

**Monsieur le Président propose également d'intégrer les délibérations DEL19/88 et DEL19/89 après la délibération DEL19/56.**

**Les délibérations DEL19/88 et DEL19/89 porteront désormais les numéros DEL19/57 et DEL19/58. Ce qui modifiera les numéros des délibérations suivantes.**

**L'ordre du jour est désormais défini ainsi :**

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 06/12/2018 ET 06/02/2019**
- DEL19/54** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL19/55** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL19/56** ADHESION DE LA COMMUNE DE MASSAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL19/57** FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET

- DEL19/58 ADHESION DE LA COMMUNE DE MASSAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET FUSION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET
- DEL19/59 BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY VOTE DU BUDGET PRINCIPAL (01)
- DEL19/60 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – BUDGET PRIMITIF 2019
- DEL19/61 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES – BUDGET PRIMITIF 2019
- DEL19/62 BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – BUDGET PRIMITIF 2019
- DEL19/63 BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS – BUDGET PRIMITIF 2019
- DEL19/64 FIXATION ET NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2019
- DEL19/65 VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2019
- DEL19/66 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE DES TAUX 2019
- DEL19/67 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18)
- DEL19/68 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACCUEIL ET PROMOTION
- DEL19/69 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - ENSEMBLE POUR ENTREPRENDRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANNA BGE CHER
- DEL19/70 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CREATRICES DE LIEN SOCIAL ET PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASER (ASSOCIATION SOLIDARITES EMPLOIS RURAUX)
- DEL19/71 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - CHANTIERS D'INSERTION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)
- DEL19/72 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON
- DEL19/73 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION D'ENTREPRISE DANS UN ESPACE TEST SECURISE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLEN ANGELS
- DEL 19/74 GESTION DU PERSONNEL – SERVICES TECHNIQUES – COMPLEXE SPORTIF ET CENTRE NAUTIQUE – SAISON ESTIVALE 2019 – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS
- DEL 19/75 GESTION DU PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME – SAISON ESTIVALE 2019 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET
- DEL 19/76 GESTION DU PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME – CAMPING DE GRAÇAY – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POLYVALENT A TEMPS NON COMPLET

- DEL19/77**      **MODIFICATION DES STATUTS DU SIRDAB-PETR**
- DEL19/78**      **POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) CENTRE CHER – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY AU SEIN DU PETR CENTRE CHER– MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL18/246 DU 06 DECEMBRE 2018**
- DEL19/79**      **PROJET DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**
- DEL19/80**      **EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT : PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID)**
- DEL19/81**      **CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION DU CANAL DE BERRY AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA GESTION D'UN ITINERAIRE CYCLABLE**
- DEL19/82**      **OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ESCALE DU CANAL A THENIOUX – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS NAUTIQUES COMMUNAUTAIRES - ASSOCIATION NAVICABE**
- DEL19/83**      **SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE » AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A L'ESCALE DU CANAL DE THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2019.**
- DEL19/84**      **OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ESCALE DU CANAL A THENIOUX – CONVENTION 4 D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – ASSOCIATION NAVICABE**
- DEL19/85**      **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU RASSEMBLEMENT « TRACTEURS EN FETE » DES 18 ET 19 MAI 2019 A VIERZON.**
- DEL19/86**      **OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET L'OFFICE DE TOURISME DE GIEN - COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES**
- DEL19/87**      **DDMARCHE : DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU REFERENT**
- DEL19/88**      **PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIERZON ET L'ENTREPRISE JEAN MARC VALLET**
- DEL19/90**      **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, ET L'ASSOCIATION « POUR LES ENFANTS DU PAYS DE BELEYME »**
- DEL19/91**      **MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU FOUZON – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL19/25 EN DATE DU 6 FEVRIER 2019 PORTANT ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU FOUZON**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.**

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 06/02/2019 ET DU 28/02/2019**

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 06 février 2019 et du 28 février 2019.

**DEL19/54      COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Président,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

**DP19/18      BAIL DEROGATOIRE DE SOUS-LOCATION – PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 27 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) – MADAME MARTINE BEHON BESSEAU**

Il a été décidé :

- d'approuver la bail dérogatoire de sous location entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Madame Martine Behon BESSEAU domiciliée 20, rue du Bois d'Yèvre à Vierzon (18100), pour le local sis, 27 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée de 12 mois renouvelable une fois, prenant effet au 1<sup>er</sup> mars 2019 et ayant pour terme le 29 février 2020, pour un loyer forfaitaire toutes charges incluses établi à 3658,77 euros, soit 304,99 euros mensuel, payable à terme échu par chèque à l'ordre du Trésor Public (avec ajustement pour la dernière mensualité),
- de signer ledit bail dérogatoire de sous location et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la recette correspondante.

**DP19/19      TRAVAUX DECHETTERIE DU PETIT RATEAU A VIERZON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2019 – RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP19/02 DU 03 JANVIER 2019 ET DEPOSEE AUPRES DU CONTROLE DE LEGALITE LE 04 JANVIER 2019**

Considérant que le montant mentionné dans la Décision de Président n° DP19/02 (857 200,00 € HT) est erroné suite à une précision supplémentaire et qu'il convient de revoir le devis,

Considérant que les travaux sont désormais estimés à 902 200, 00 € HT

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

- |                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| - ETAT – DETR/DSIL       | 451 100.00 € (50.00 %) |
| - COMMUNAUTE DE COMMUNES | 451 100.00 € (50.00 %) |

- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 451 100.00 €
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'imputer au budget les dépenses et recettes correspondantes.

**DP19/20 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON —TARIFS DE VENTE DE PRESTATIONS INCLUS DANS UN PACKAGE – TARIFS HT APPLICABLES A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> MARS 2019**

Il a été décidé :

- d'approuver et d'appliquer les tarifs hors taxes des prestations énumérées ci-dessous,

- Déjeuner-Spectacle au National Palace	48.52 € HT (36.02 €- 5.5% / 2.50 €-20% / 10€ -10%)
- Animation Centre de céramique de la Borne	4.17 €
- Petit déjeuner café de la Poste à Aubigny	3.45 €
- Spectacle Chanson Française : 42.72 €	42.72 €
- Entrée au Chateau de Blancafort	7.27 €
- Entrée au Château de la Verrerie	7.27 €
- Entrée au Château de la Chapelle d'Angillon	9.09 €
- Entrée au Château de Valençay	8.18 €
- Visite guidée du Château de Valençay	3.33 €
- Visite guidée de l'Eglise St Martin de Vic	forfait 54.17 €
- Visite guidée des Hospices St Roch :	
o 1 à 11 personnes	33.33 €
o 11 à 30 personnes	50.00 €
o Plus de 30 personnes	+ 1.67 € par personne supplémentaire
- Maison de George Sand	5.91 €
- Croisière canal de Briare	42.27 €
- Petit train de Briare	5.00 €
- Dégustation à la Ferme des places	5.33 €
- Musée de l'ocre	2.27 €
- Entrée au Château de Meillant	6.82 €
- Visite guidée des jardins de l'atelier Coralys	5.45 €
- Entrée à l'Abbaye de Noirlac	5.00 €
- Entrée au Château de Menetou Salon / groupe – de 20 personnes	forfait 145.45 €
- Entrée au Château de Menetou salon groupe >à 20 personnes	7.27 €
- Petit train de Bourges	6.82 € ou 6.36 € selon nombre de personnes
- Entrée au Musée de l'automobile de Valençay	4.54 €
- Visite guidée au Musée de l'automobile de Valençay	Forfait 33.33 €
- Visite guidée D'Aubigny sur Nère	3.75 €
- Croisière Le latéral	48.18 €
- Banquet au Château de Veuil	46.36 €

Ces prix s'entendent par personne (sauf dans le cas où est le tarif est précisé « Forfait »).

- d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du service Tourisme et Congrès.



**DEL19/55      COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Président,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n° DEL15/108 du 02 juillet 2015,  
Je vous rends compte des décisions que le Bureau a été amené à prendre :

**DB 19/01      GARDIENNAGE DES SITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY  
CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Le Président,**

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché à bons de commande à l'entreprise SARL MARCEL – 36 rue Etienne MARCEL – 18100 VIERZON, pour un an , reconductible 3 fois maximum sans pouvoir excéder 4 ans au total ou un montant maximum de prestations de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution du marché,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

**DB 19/02      TRAVAUX DE REHABILITATION A LA MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES - CHOIX DES ENTREPRISES**

**Le Président,**

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché aux entreprises :

Lot 1 – Gros Oeuvre

- JD Constructions 2 – Zac de l'Aujonnière 18100 VIERZON, pour un montant de 56 666.00 € HT soit 67 999.20 € TTC et une note de 94.00 points

Lot 2 – Couverture

- **Ce lot ne fait pas l'objet de la présente consultation, car n'impactant que la tranche optionnelle n°3, il sera lancé ultérieurement**

Lot 3 – Menuiseries Intérieures et Extérieures

- EURL ARNAUD FOUCHER- 17 rte de la Chapelle 18330 Neuvy sur Barangeon, pour un montant de 83 449.61 € HT soit 100 139.53 € TTC et une note de 85.00 points

Lot 4 – Plâtrerie Faux Plafond

- Ateliers Menuiseries des Forges – 9 route de Foecy – 18100 VIERZON, pour un montant de 30 170.52 € HT soit 36 204.62 € TTC et une note de 94.00 points

Lot 5 – Electricité

- ARTEC – 1 impasse de la Garenne – 18120 MEREAU, pour un montant de 78 251.91 HT soit 93 902.29 € TTC et une note de 85.00 points

Lot 6 – Plomberie Chauffage Gaz

- SARL MORAND, 55 ter rue Anatole France – 18100 VIERZON, pour un montant de 12 746,54 € HT soit 15 295,85 € TTC et une note de 79.60 points
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires, au bon déroulement du marché y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution des marchés
- d'inscrire aux budgets les dépenses correspondantes.

**DB 19/03      BAIL DEROGATOIRE – LOCAL ROUTE DE VIEILFOND, LIEUDIT LE BATONNET A VIERZON (18100) – ENTREPRISE MAOULANE BILLAL**

**Le Président,**

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bail dérogatoire conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et l'entreprise de M. MAOULANE Billal, ayant son social au 76 Route de Puits BERTEAU 18100 VIERZON, pour le local sis route de Vieilfond, lieudit Le Bâtonnet à Vierzon (18100), pour une durée de 24 mois, prenant effet au 1<sup>er</sup> mars 2019 et ayant pour terme le 28 février 2021, pour un loyer mensuel de 78,07 € HT (soixante-dix-huit euros et sept centimes hors taxes), soit 93,68 € TTC (quatre-vingt-treize euros et soixante-huit centimes toutes taxes comprises),
- d'autoriser le Président à signer le bail et tous les actes nécessaires à son évolution entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'entreprise MAOULANE Billal,
- d'inscrire au budget la recette correspondante.

**DB 19/04      SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE PRESTATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST DE GRACAY.**

**Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE**

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de prestations entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et l'association « Musée de la photographie Lucien Prévost de Graçay » pour l'accueil et l'information touristique au sein du bureau d'information touristique de Graçay.
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'imputer les dépenses au budget du Service Tourisme et Congrès.

**DB 19/05** OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION « LA GALERIE » DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME SYLVIE DESMOULIN, ARTISTE PEINTRE, POUR UNE EXPOSITION DANS LES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

**Rapporteur : Rached AIT SLIMANE**

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle la Galerie de l'office de tourisme de Vierzon, entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Madame Sylvie DESMOULIN, artiste peintre, pour la période du 18 mars au 14 juin 2019,
- d'autoriser Madame Sylvie DESMOULIN, artiste peintre, à exposer ses œuvres dans la Galerie, salle d'exposition de l'office de tourisme de Vierzon, pour la période du 18 mars au 14 juin 2019, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution, entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Madame Sylvie DESMOULIN, artiste peintre. Office de Tourisme de Pays de Vierzon.

**DB 19/06** CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION « LA GALERIE » DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MONSIEUR PIERRE ALLEGRAUD, ARTISTE PEINTRE, POUR UNE EXPOSITION DANS LES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON.

**Rapporteur : Rached AIT SLIMANE**

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle la Galerie de l'office de tourisme de Vierzon, entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Pierre Allegraud, artiste peintre, pour la période du 17 juin au 27 septembre 2019,
- d'autoriser Monsieur Pierre Allegraud, artiste peintre, à exposer ses œuvres dans la Galerie, salle d'exposition de l'office de tourisme de Vierzon, pour la période du 17 juin au 27 septembre 2019, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution, entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Pierre Allegraud, artiste peintre.

**DEL19/56** ADHESION DE LA COMMUNE DE MASSAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'accepter l'adhésion de la Commune de Massay,
- de solliciter Madame la Préfète pour la mise en œuvre de la procédure dérogatoire afin qu'elle autorise la Commune de Massay à se retirer de la Communauté de Communes Cœur de Berry,
- de solliciter Madame la Préfète pour la prise d'un arrêté de périmètre correspondant,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier,
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Massay,

#### **VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/57 FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'accepter la mise en place de la procédure de fusion pour :
  - o La fusion avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt,
- de solliciter Madame la Préfète afin que les deux communautés de communes fusionnent,
- de solliciter Madame la Préfète pour la prise d'un arrêté de périmètre correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier,
- de notifier la présente délibération à :
  - o Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

#### **VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/58 ADHESION DE LA COMMUNE DE MASSAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET FUSION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'accepter la mise en place de la procédure de fusion extension pour :
  - o L'adhésion de la Commune de Massay à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
  - o La fusion avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt,
- de solliciter Madame la Préfète afin qu'elle autorise la Commune de Massay à se retirer de la Communauté de Communes Cœur de Berry,
- de solliciter Madame la Préfète afin que les 2 communautés de communes fusionnent,
- de solliciter Madame la Préfète pour la prise d'un arrêté de périmètre correspondant,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier,
- de notifier la présente délibération à :
  - o Monsieur le Maire de Massay,
  - o Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/59      BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY  
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL (01)**

**Le Président,**

Le projet de **Budget 2019** a été arrêté à la somme globale de **23 499 212,64 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	<b>4 018 077,60 €</b>
- FONCTIONNEMENT	<b>19 481 135,04 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver et de voter le Budget Primitif 2019 par chapitre avec une présentation fonctionnelle
- de verser aux Budgets annexes une subvention d'équilibre de :
  - **622 865,64 €** à l'Office de Tourisme,
  - **442 814,72 €** aux Zones d'Activités.
- d'évaluer le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **4 001 708,00 €**.

**VOTE**

**Approuvé par 36 voix pour et 4 abstentions**

**DEL19/60      BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Le Président,**

Le projet de budget annexe, ainsi établi, s'élève globalement à la somme de **2 704 750,71 € HT** équilibré comme suit :

- INVESTISSEMENT	<b>2 029 677,15 € HT</b>
- FONCTIONNEMENT	<b>675 073,56 € HT</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver et de voter le budget primitif 2019 des Zones d'Activités de la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/61 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Le Président,**

Ce projet de budget a été arrêté à la somme globale hors taxe de **1 082 645,93 € HT** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	<b>39 835,03 €</b>
- FONCTIONNEMENT	<b>1 042 810,90 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver et voter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Tourisme et Congrès.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/62 BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Le Président,**

Ainsi présenté, ce projet de budget a été arrêté à la somme globale de **41 000,00 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	<b>0,00 €</b>
- FONCTIONNEMENT	<b>41 000,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver et de voter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Service Public d'assainissement non collectif (SPANC)

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/63 BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Le Président,**

Ainsi présenté, ce projet de budget a été arrêté à la somme globale de **160 000,00 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	0,00 €
- FONCTIONNEMENT	160 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver et de voter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/64      FIXATION ET NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2019**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 26,09 % pour 2019.
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259 correspondant avant le 15 avril 2019.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/65      VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2019**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- de fixer le taux de la taxe d'habitation à 10,63 % pour 2019
- de fixer le taux de la taxe sur le foncier bâti à 0,812 % pour 2019
- de fixer le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 11,47 % pour 2019
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259 correspondant avant le 15 avril 2019

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/66      TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE DES TAUX 2019**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'appliquer pour 2019 les taux suivants (inchangés par rapport à 2018) :
  - Commune de Dampierre en Graçay : 11,30%
  - Commune de Foëcy : 11,30 %
  - Commune de Genouilly : 11,30%
  - Commune de Graçay : 11,30%
  - Commune de Nohant en Graçay : 11,30%
  - Commune de ST Georges sur la Prée : 11,30%
  - Commune de ST Hilaire de Court : 11,30%
  - Commune de ST Oustrille : 11,30%
  - Commune de Méry-sur-Cher : 11,30 %
  - Commune de Thénieux : 11,30 %
  - Commune de Vierzon, hors « les Ecarts » : 11,30 %
  - Commune de Vierzon « Les Ecarts » : 8,45 % (réduction de 25 % du taux plein)
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259 correspondant avant le 15 avril 2019.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/67      CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18)**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000,00 € à OREC 18 (Organisation Ressources Emploi Compétences 18), dans la programmation 2019 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2019.

**VOTE**

**Approuvé par 38 voix pour**

**2 Non participations au vote : M. DUGUET (POUVOIR A M. CHARLES), MME MILLERIOUX**

**DEL19/68      CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACCUEIL ET PROMOTION**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association ACCUEIL ET PROMOTION, dans la programmation 2019 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2019.



VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL19/69      CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - ENSEMBLE POUR ENTREPRENDRE -  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANNA BGE CHER**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association ANNA BGE CHER, dans la programmation 2019 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL19/70      CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CREATRICES DE  
LIEN SOCIAL ET PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS  
PRIORITAIRES DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASER  
(ASSOCIATION SOLIDARITES EMPLOIS RURAUX)**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association ASER (Association Solidarités Emplois), dans la programmation 2019 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL19/71      CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - CHANTIERS D'INSERTION - ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 000,00 € à l'association C2S (Régie de territoire du Pays de Vierzon), dans la programmation 2019 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2019.

**VOTE**

**Approuvé par 39 voix pour  
1 non participation au vote : MME MILLERIOUX**

**DEL19/72      CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA  
SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 2500,00 € à MISSION LOCALE JEUNE DU PAYS DE VIERZON dans la programmation 2019 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2019,

**VOTE**

**Approuvé par 38 voix pour  
2 non participations au vote : M. CIRNI (pouvoir à M. AIT-SLIMANE), MME SEGRET-DESCROIX**

**DEL19/73      CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019 - ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION  
D'ENTREPRISE DANS UN ESPACE TEST SECURISE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION SOLEN ANGELS**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000,00 € à l'association SOLEN ANGELS, dans la programmation 2019 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2019,

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/74      GESTION DU PERSONNEL – SERVICES TECHNIQUES – COMPLEXE SPORTIF ET CENTRE  
NAUTIQUE – SAISON ESTIVALE 2019 – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la création de deux emplois saisonniers afin d'assurer la saison estivale au centre nautique durant la période du 3 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, rémunérés au grade d'un adjoint technique, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326), dans les conditions d'organisation expliquées ci-dessus,
- d'approuver la création d'un emploi saisonnier au sein du complexe sportif et du centre nautique de Graçay durant la période du 23 avril 2019 au 6 septembre 2019 inclus, rémunéré

au grade d'un adjoint technique territorial, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326) pour une durée hebdomadaire de 35 heures,

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier au sein du centre nautique et du site « rue couverte » proche des espaces cinéma et bowling durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint technique territorial, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326) pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant ces emplois,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

#### VOTE

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/75      GESTION DU PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME – SAISON ESTIVALE 2019 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin d'assurer la saison estivale à l'office de tourisme de Vierzon durant la période du 17 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint administratif, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'office de tourisme 2019.

#### VOTE

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/76      GESTION DU PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME – CAMPING DE GRAÇAY – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POLYVALENT A TEMPS NON COMPLET**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif polyvalent à temps non complet au sein de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, rémunéré au grade d'Adjoint Administratif, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326) pour une durée hebdomadaire de 30 heures,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

#### VOTE

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/77      MODIFICATION DES STATUTS DU SIRDAB-PETR**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la modification des statuts du SIRDAB-PETR et les nouveaux statuts tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/78      POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) CENTRE CHER – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY AU SEIN DU PETR CENTRE CHER– MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL18/246 DU 06 DECEMBRE 2018**

**Le Président,**

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry doit être représentée au sein du PETR Centre Cher par 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de 12 délégués titulaires et de 12 délégués suppléants.

**A l'issue des opérations de vote,** sont élus délégués titulaires et suppléants pour représenter la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) :

**Délégués titulaires**

Alain LEBRANCHU  
Michel LEGENDRE  
Jean-Pierre DELOINCE  
Vincent FAUCHEUX  
Alain PAILLERET  
Sylvain NIVARD  
Patrick TOURNANT  
François DUMON  
Franck MICHOUX  
Jean-Claude LECHELON  
Frédéric DUPIN  
Jill GAUCHER

**Délégués suppléants**

Serge PERROCHON  
Henri LETOURNEAU  
Paul PIETU  
Sylvie SEGRET-DESCROIX  
Michel ARCHAMBAULT  
Rached AIT-SLIMANE  
Philippe FOURNIE  
Laure GRENIER-RIGNOUX  
Stéphane ROUSSEAU  
Franck PIFFAULT  
Daniel GIGOT  
Jacques COBOS

La présente délibération sera notifiée :

- à Madame la Présidente du PETR Centre Cher,
- aux délégués titulaires et suppléants.

**DEL19/79      PROJET DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'émettre un avis favorable sous réserve de prise en compte dans l'armature territoriale retenue (règle 1), du rôle structurant des pôles berruyer et vierzonnais dans le territoire régional notamment, concernant la coopération territoriale à renforcer à l'échelle du triangle Bourges-Vierzon-Châteauroux incluant Saint-Amand-Montrond et Issoudun.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/80      EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT : PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID)**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'autoriser le lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID),
- d'approuver les modalités d'association des communes membres, des bailleurs sociaux du territoire, des services de l'Etat et tous autres partenaires pouvant être associés à la procédure ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'Habitat Social à engager l'ensemble des actions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/81      CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION DU CANAL DE BERRY AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA GESTION D'UN ITINERAIRE CYCLABLE**

**Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la convention de superposition d'affectation du Canal de Berry aux fins de la mise en œuvre et de la gestion d'un itinéraire cyclable,
- d'autoriser le président à signer tous les actes nécessaires et les éventuels avenants,

## VOTE

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/82 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ESCALE DU CANAL A THENIOUX – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS NAUTIQUES COMMUNAUTAIRES- ASSOCIATION NAVICABE**

**Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la convention de mise à disposition et d'utilisation d'équipements nautiques communautaires entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Association NAVICABE, prenant effet au 1er mai 2019 et ayant pour terme le 30 septembre 2019 inclus, au lieu-dit « l'Escale » à Thénieux (18100), moyennant une redevance forfaitaire saisonnière de 500 € (cinq cents euros),
- d'autoriser le Président à signer ladite convention passée entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Association NAVICABE, et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget 2019 la recette correspondante

## VOTE

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/83 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE » AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A L'ESCALE DU CANAL DE THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2019.**

**Rapporteur : Rached AIT SLIMANE**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'attribuer une subvention à hauteur de 2000,00 € TTC à l'Association « NAVICABE » au titre de l'animation de navigation effectuée à l'Escale du Canal de Thénieux pour la période du 1er mai au 30 septembre 2019.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2019.

## VOTE

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/84 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ESCALE DU CANAL A THENIOUX – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – ASSOCIATION NAVICABE**

**Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public passée entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Association NAVICABE, prenant effet au 1er mai 2019 et ayant pour terme le 30 septembre 2019 inclus, pour l'exploitation de l'aire de restauration dite « Escale de Thénioux », moyennant une redevance forfaitaire saisonnière de 700 €,
- d'approuver la mise à disposition de la licence IV de « l'Escale » à Thénioux, à l'Association NAVICABE, selon les modalités fixées dans ladite convention,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention passée entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Association NAVICABE, et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget 2019 la recette correspondante

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/85      SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU RASSEMBLEMENT « TRACTEURS EN FETE » DES 18 ET 19 MAI 2019 A VIERZON.**

**Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'attribuer une subvention à hauteur de 1 000.00 € TTC à l'association Mémoire industrielle et agricole du Pays de Vierzon pour l'organisation de la manifestation « Tracteurs en fête » des 18 et 19 mai 2019.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2019 du service Tourisme et Congrès.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/86      OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET L'OFFICE DE TOURISME DE GIEN - COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES**

**Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et l'Office de Tourisme de Gien, pour la commercialisation de produits touristiques sur le territoire de Gien réalisée par l'Office de Tourisme de Vierzon, prenant effet à compter de la date d'accusé de réception de la notification de la présente délibération, et ayant pour terme le 31 décembre 2019,

- d'approuver le montant de la commission de 4% attribuée par l'Office de tourisme de Gien à l'Office de tourisme de Vierzon (régie avec autonomie financière) en contrepartie de ses prestations,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention, ainsi que ses avenants et tous les actes nécessaires à son exécution.
- d'inscrire la recette au budget Tourisme et Congrès.

#### **VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/87      DDmarche : DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU REFERENT**

Considérant la démission de Madame Hélène NIEUL, élue référente à la DDmarche, de ses fonctions de Vice-Présidente,

Considérant qu'il convient dès lors de désigner un nouvel élu référent pour suivre la DDmarche.

**A l'issue des opérations de vote,**

Laure GRENIER-RIGNOUX a été élue référente pour suivre la DDmarche.

La présente délibération sera notifiée à Laure GRENIER-RIGNOUX.

**DEL19/88      PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PRIVE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIERZON ET L'ENTREPRISE  
JEAN MARC VALLET**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine privé prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2019 et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction passée entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et l'entreprise Jean Marc VALLET,
- d'approuver le prix de 1,10€ / mètre linéaire pour l'installation d'un food truck sur le Parc Technologique de Sologne,
- d'approuver le loyer mensuel de 29,00 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine privé et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget la recette correspondante.

#### **VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/89      CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-  
BERRY, ET L'ASSOCIATION « POUR LES ENFANTS DU PAYS DE BELEYME »**



**Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver l'organisation de ce spectacle « Changement climatique : Stop ou encore » qui se tiendra le 5 juin 2019 au Centre des Congrès de Vierzon,
- d'approuver le montant de la dépense pour ce spectacle qui s'élève à 851.20 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association « pour les enfants du pays de Beleyme » ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette convention,
- d'inscrire la dépense au budget de la Communauté de Communes.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/90 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DES DEPOTS DES PROFESSIONNELS A LA DECHETTERIE RECYCL'INN PRO VEOLIA**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- de valider le dispositif de prise en charge d'une part du coût de traitement des déchets déposés à la déchetterie Recycl'Inn Pro par les entreprises implantées sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'autoriser le Président à signer la convention à venir entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et VEOLIA,
- d'inscrire les dépenses au budget.

**VOTE**

**Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)**

**DEL19/91 MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU FOUZON – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL19/25 EN DATE DU 6 FEVRIER 2019 PORTANT ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU FOUZON**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- de modifier la délibération n°DEL19/25 en date du 6 février 2019 relative à l'élection de représentants supplémentaires au sein du Syndicat de la vallée du Fouzon,
- de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

**A l'issue des opérations de vote, ont été élus :**

**Délégués titulaires**

**commune de Graçay**

Gérard ROLLAND

**commune de Nohant-en-Graçay**

Serge PERROCHON

**commune de Saint-Outrille**

Jacques COBOS

**commune de Genouilly**

Sébastien SIMON

**Délégués suppléants**

**commune de Graçay**

Jean-Pierre DELOINCE

**commune de Nohant-en-Graçay**

Jean-Claude TREHIN

**commune de Saint-Outrille**

Dorogh O'BRIEN

**commune de Genouilly**

Marie-Pierre RHIT

La présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Président du Syndicat de la Vallée du Fouzon
- aux délégués titulaires et délégués suppléants.

\*\*\*\*\*

Fait à Vierzon, le 02 avril 2019

Le Président,



François DUMON